

Faites calculer votre quotient par voie dématérialisée

Campagne dématérialisée du calcul du quotient 2021 -

Si vous avez déjà un quotient familial 2020 et si votre situation a très peu changé depuis le dernier calcul, il vous suffit de :

- vérifier vos infos sur le portail famille
- faire votre demande de calcul sur calculqf2021@mairie-rueilmalmaison.fr en précisant vos nom, numéro de famille et tranche de QF 2020 et en joignant vos carte d'identité, passeport (français ou européen) ou titre de séjour émis par les autorités françaises, avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (pour les deux parents), justificatif récent de domicile et dernier bulletin de paye ou dernier avis de paiement Pôle emploi et/ou CAF